

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

**DECISION N° 2024 / 01 en date du 06 février 2024**

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122\_22 du code général des collectivités territoriales).

**Nature de l'acte :** Marché à procédure adaptée, inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération 2020/14 en date du 19 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de passer les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 10 000 € HT

Vu le devis de travaux de l'entreprise CSP construction RODRIGUES, relatif au traitement des soubassements des murs de la salle polyvalente , N° 40 en date du 05 février 2024, d'un montant de 2500,00 € HT.

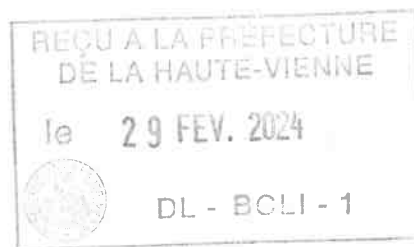
Considérant que les travaux relatifs au devis ci-avant sont nécessaires à la protection des murs objet de remontés de salpêtre.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer le marché à l'entreprise CSP construction RODRIGUES, relatif au traitement des soubassements des murs de la salle polyvalente , N° 40 en date du 05 février 2024, d'un montant de 2500,00 € HT.

**Article 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

**DECISION N° 2024 / 02 en date du 06 février 2024**

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122\_22 du code général des collectivités territoriales).

**Nature de l'acte :** Marché à procédure adaptée, inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération 2020/14 en date du 19 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de passer les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 10 000 € HT

Vu le devis de travaux de l'entreprise EURL THEILLAUMAS 03, le Breuil 87700 Saint-Martin-le-Vieux relatif à la remise en peinture de la grande salle de la salle polyvalente, devis 2024-0169, pour un montant de 3168,00 €HT

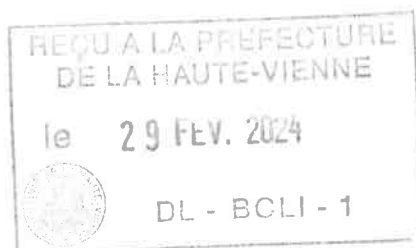
Considérant que les travaux relatifs au devis ci-avant sont nécessaires à la remise en état de propreté des murs de la salle polyvalente.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer le marché à l'entreprise EURL THEILLAUMAS 03, le Breuil 87700 Saint-Martin-le-Vieux relatif à la remise en peinture de la grande salle de la salle polyvalente,devis 2024-0169, pour un montant de 3168,00 €HT

**Article 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

**DECISION N° 2024 / 03 en date du 18 avril 2024**

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122\_22 du code général des collectivités territoriales).

**Nature de l'acte** : Marché à procédure adaptée, inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération 2020/14 en date du 19 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de passer les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 10 000 € HT

Vu le devis de travaux n° 8345493501 de l'entreprise ENEDIS ARE Limousin 8 allée Théophile Gramme 87280 Limoges, relatif à l'opération de raccordement électrique pour alimenter une borne marché.

Considérant que les travaux relatifs au devis ci-avant sont nécessaires à la mise en service d'une borne de marché sur le terrain communal.

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer le marché à l'entreprise ENEDIS ARE ARE Limousin 8 allée Théophile Gramme 87280 Limoges relatif à l'opération de raccordement électrique pour alimenter une borne marché pour un montant de 335,40 € HT

**Article 2** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

**DECISION N° 2024 / 04 en date du 25 avril 2024**

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122\_22 du code général des collectivités territoriales).

**Nature de l'acte :** Marché à procédure adaptée, inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération 2020/14 en date du 19 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de passer les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 10 000 € HT

Vu le devis de travaux n° D 24/04-03097 de l'entreprise MARCHAT, rue du canal 87230 les Cars, relatif à la fourniture et la pose d'une porte grand trafic à la mairie de la commune.

Considérant que les travaux relatifs au devis ci-avant sont nécessaires au remplacement de la porte d'entrée principale de la mairie.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer le marché à l'entreprise l'entreprise MARCHAT rue du canal 87230 les Cars, les travaux relatifs au devis ci-avant sont nécessaires au remplacement de la porte d'entrée principale de la mairie. pour un montant de 4603,13 € HT.

**Article 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

**DECISION N° 2024 / 05 en date du 03 juin 2024**

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122\_22 du code général des collectivités territoriales).

**Nature de l'acte :** Marché à procédure adaptée, inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération 2020/14 en date du 19 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de passer les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 10 000 € HT

Vu le devis de travaux n° 46 de l'entreprise CSP Construction Rodrigues, 09 le bourg LAVIGNAC, relatif à la Construction d'un mur pour un montant de 3640 euros HT.

Considérant que les travaux relatifs au devis ci-avant sont à la sécurisation de l'enceinte du cimetière.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer le marché à l'entreprise CSP Construction Rodrigues, 09 le bourg LAVIGNAC, les travaux relatifs au devis ci-avant pour un montant de 3640,00 € HT.

**Article 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.



Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

**DECISION N° 2024 / 06 en date du 03 juin 2024**

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122\_22 du code général des collectivités territoriales).

**Nature de l'acte :** Marché à procédure adaptée, inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération 2020/14 en date du 19 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de passer les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 10 000 € HT

Vu le devis de travaux n° 45 de l'entreprise CSP Construction Rodrigues, 09 le bourg LAVIGNAC, relatif à la Réfection des joints des escaliers de l'église pour un montant de 1500,00 € HT.

Considérant que les travaux relatifs au devis ci-avant sont à la sécurisation de l'enceinte du cimetière.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer le marché à l'entreprise CSP Construction Rodrigues, 09 le bourg LAVIGNAC, les travaux relatifs au devis ci-avant pour un montant de 1500,00 € HT.

**Article 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.



Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

DECISION N° 2024 / 07 en date du 26 juin 2024

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122\_22 du code général des collectivités territoriales).

**Nature de l'acte** : Marché à procédure adaptée, inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération 2020/14 en date du 19 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de passer les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 10 000 € HT

Vu le devis de travaux n° 2024/190 de l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre., relatif au travaux de renforcement des accotement montée du Bost vers le Puydenus pour un montant de 4070,26 € HT.

Considérant que les travaux relatifs au devis ci-avant sont nécessaires à la sécurisation de la voie communale 201.

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer le marché à l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre., relatif au travaux de renforcement des accotement montée du Bost vers le Puydenus pour un montant de 4070,26 € HT.

**Article 2** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.



Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
COMMUNE DE LAVIGNAC

DECISION N° 2024 / 08 en date du 26 juin 2024

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122\_22 du code général des collectivités territoriales).

**Nature de l'acte :** Marché à procédure adaptée, inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération 2020/14 en date du 19 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de passer les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 10 000 € HT

Vu le devis de travaux n° 2024/191 de l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre, relatif au travaux de création d'accotements durcis par matériaux type 0,30, pour un montant de 3978,00 € HT.

Considérant que les travaux relatifs au devis ci-avant sont nécessaires à la sécurisation de la voie communale 201.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer le marché à l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre, relatif au travaux de création d'accotements durcis par matériaux type 0,30, pour un montant de 3978,00 € HT.

**Article 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.



Le Maire Gérard CHAMINADE

